

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

E

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/56/OCS-NFSDU
septembre 2021

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales
ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 3 l'avant-projet de principes pour l'établissement de VNR -B pour les enfants âgés de six à 36 mois**

DATE LIMITE: 29 octobre 2021

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document [CX/NFSDU 21/42/7](#).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur l'avant-projet de principes pour l'établissement de VNR -B pour les enfants âgés de six à 36 mois qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.
3. De plus, il est demandé de formuler des observations sur les points suivants:
 - a) si les Principes généraux doivent être ajoutés dans l'annexe I des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) ou rester sous forme de texte distinct (recommandation 2 à l'annexe I du document CX/NFSDU 21/42/7) ;
 - b) si le sodium doit être ajouté dans la liste des éléments nutritifs pour l'établissement des VNR aux fins d'étiquetage et du type de VNR pour le sodium et le potassium (c'est-à-dire VNR-B ou VNR-MNT ; recommandation 5 à l'annexe I).
4. En présentant des observations sur ce qui précède, les membres du Codex et observateurs sont invités à examiner le résumé des discussions qui figure dans l'Annexe I du document [CX/NFSDU 21/42/7](#).

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
8. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.